



RENOVATION URBAINE : UNE DYNAMIQUE AMPLIFIEE

- **500** millions d'euros de la BEI
- **2,5** milliards d'euros en provenance de l'UESL

Point d'étape sur la rénovation urbaine

***** Paris, le 22 mai 2006.** Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et Dexia Crédit Local, filiale du Groupe Dexia s'associent pour soutenir l'effort des collectivités en faveur de la rénovation urbaine.

Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, M. Philippe de Fontaine Vive, Vice-président de la BEI, M. Gérard Bayol, Président du Directoire de DCL et M. Philippe Van de Maele, Directeur général de l'ANRU, ont signé un protocole d'accord de **financements de 500 millions d'euros** qui vient renforcer le «**Programme National de Rénovation Urbaine** » du plan de cohésion sociale.

Ces investissements complémentaires sont destinés aux collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) engagées dans des conventions avec l'ANRU dont l'achèvement est prévu d'ici 2008. Ils seront plus particulièrement orientés vers **le financement de projets d'aménagement urbain et d'équipements collectifs** qui viennent accompagner les opérations de rénovation urbaine et la construction de logements. Cette démarche de « projet global » initiée par Jean-Louis Borloo et portée par l'ANRU et l'ensemble des partenaires, concerne plus de 200 « zones urbaines sensibles ».

Les opérations identifiées font l'objet de 127 conventions entre les collectivités territoriales et l'ANRU : pour un tiers dans la région d'Ile-de-France, et pour un quart dans les régions Rhône-Alpes, Nord Pas de Calais, Haute Normandie et dans le Centre. De nombreux projets sont par ailleurs éligibles aux mesures d'aide communautaire ou nationale au titre de l'objectif de développement régional de l'Union européenne.

Le Programme National de Rénovation Urbaine et Sociale s'appuie sur les capacités opérationnelles de l'ANRU, parfaitement en phase avec les politiques de l'Union européenne en matière de cohésion économique et sociale, d'environnement urbain et de développement durable et les priorités d'intervention de la BEI.

Le PNRUS bénéficie également de l'intermédiation financière de Dexia Crédit Local qui proposera aux promoteurs des projets, compte tenu de l'adossement aux ressources BEI, **des crédits adaptés à leurs besoins spécifiques et des conditions optimisées en termes de taux et de maturité des prêts.**



***** M. Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et M. Daniel Dewavrin, Président de l'Union d'économie sociale du logement (UESL) unanimement mandaté par le Conseil d'administration ont signé également une convention qui renforce considérablement le Programme National de Rénovation Urbaine.**

L'Etat et les partenaires sociaux ont décidé, dans la concertation, la prolongation et l'amplification du PNRU, initié par la loi pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 dans le but de transformer en profondeur les quartiers les plus dégradés. **Les partenaires sociaux regroupés au sein de l'UESL, s'engagent à intensifier leur participation au financement de ce programme, en la portant de 2,5 milliards à 5 milliards d'Euros sur la période 2004-2013.**

L'engagement que prend l'UESL, s'ajoute aux 5 milliards d'euros que l'Etat a d'ores et déjà mis à disposition, portant la capacité de subvention de l'ANRU à 10 milliards d'euros. Le montant des travaux engagé dans le cadre de ce programme augmentera ainsi de 20 à 30 milliards d'euros.

Aujourd'hui le Programme National de Rénovation Urbaine se développe massivement grâce à la mobilisation forte de tous les acteurs aux côtés des collectivités : **Etat, Union Sociale pour l'Habitat, 1% logement, Caisse des dépôts et des Consignations.** Les travaux de rénovation engagés ont déjà permis de changer profondément le cadre de vie de plus de 2,3 millions d'habitants, dans plus de 300 quartiers.

Le ministre s'est félicité de l'engagement renforcé du 1% logement : « *cette convention nous permet de donner une nouvelle envergure au PNRU et d'amplifier la dynamique sur le terrain* ». Il a tout particulièrement insisté sur « *la force de l'engagement des partenaires en faveur des investissements à long terme pour les villes, le logement et l'environnement urbain, enjeux essentiels et vitaux pour la cohésion sociale de notre pays* ».

Information sur la BEI :

Le financement de la qualité de vie en milieu urbain est une des priorités de la BEI à laquelle elle a consacré près de 28 milliards d'euros de financement sur ces 5 dernières années dans l'ensemble de l'Union européenne, dont près de 13 milliards spécifiquement pour la rénovation et la revitalisation urbaine y compris le logement urbain, et quelque 15 milliards pour les investissements en matière de transport urbain. La BEI a massivement apporté son concours en France à ce secteur, puisqu'elle a accompagné de nombreux projets de transport collectif urbain en site propre (entre autres, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans, Rennes, St Etienne, Strasbourg, Toulouse et Valenciennes) avec au total sur 5 ans plus de 2,5 milliards d'euros de financement. Pour plus d'info sur la BEI, voir www.bei.org

Information sur DEXIA CREDIT LOCAL :

Dexia Crédit Local est le premier acteur bancaire auprès des collectivités locales en France. Il finance également les autres acteurs du développement local, et notamment les organismes du logement social. Les financements bancaires qu'il accorde en France dépassent actuellement 10 milliards d'euros par an et les encours pour le secteur local français, s'élèvent à plus de 60 milliards d'euros. Pour plus d'info sur Dexia Crédit Local, voir www.dexia-creditlocal.fr, rubrique « Notre groupe ».

Information sur UESL :

L'UESL, gérée paritairement par les Partenaires sociaux, est la Fédération nationale des Comités Interprofessionnels du Logement et Chambres de Commerce et d'Industrie (CIL et CCI) chargés de la gestion des fonds du 1% Logement.

Le 1% Logement apporte une contribution spécifique et déterminante au financement du logement social, qui représente un montant annuel de plus de 3,3 milliards d'euros, dont une part importante est consacrée aux actions en faveur du renouvellement urbain.

Contacts presse :

- Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement,
Service de presse tél. (+ 33) 1 4438-3175,

- Banque Européenne d'Investissement (BEI), Mme Sabine Parisse
tél. (+352) 4379-2146 ou (+352) 021 459159, courriel s.parisse@bei.org

- Dexia Crédit Local, Mme Babeth Mollat
tél. (+ 33) 1 4392-7705, courriel babeth.mollat@dexia.com

- Union d'Economie Sociale du Logement (UESL), Anne du Boucher
tél. (+33) 1 44 85 81 53 - courriel a.duboucher@uesl.fr

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Mme Elizabeth Broge ou M.
Frédéric Ebling,
tél. (+33) 1 53 63 55 05, courriel ebroge@anru.fr ou febling@anru.fr